

Projet de « Distribution de fruits aux enfants »

Note de cadrage au 2 janvier 2008

Un projet qui s'inscrit concrètement dans les objectifs du Plan National Nutrition Santé.

Le deuxième programme national nutrition santé, présenté en septembre 2006, a confirmé la nécessité d'une prise journalière de 5 fruits et légumes correspondant à 400g et le besoin d'augmentation de la consommation dans toutes les tranches de la population.

La récente expertise collective de l'INRA indique que cette consommation reste inférieure aux recommandations nutritionnelles et qu'elle constitue un « marqueur social », lié au statut socio économique et aux inégalités de santé.

Cette étude précise également que le bilan des actions visant à accroître la consommation montre que **Pon ne peut plus se contenter d'agir uniquement sur l'information nutritionnelle**. Pour avoir un effet, ces actions doivent associer un accompagnement de proximité et des interventions sur l'offre. Elle constate que **les opérations locales** mettant en œuvre l'ensemble des moyens d'action, dès que possible, **sont clairement plus efficaces**. Enfin, l'une de ses conclusions est de **faciliter le maintien et l'accroissement de la consommation** de la majorité de la population qui n'atteint pas les recommandations minimales **en ciblant prioritairement les plus faibles consommateurs**.

Un projet transversal et fédérateur à vocation nationale

Initiative venant en appui au PNNS, le projet d'accessibilité aux fruits dans les écoles interpelle et rassemble les producteurs, les distributeurs réunis au sein d'INTERFEL avec son réseau de diététiciens, le Ministère de l'Agriculture, le Ministère de l'Education Nationale, le Ministère des Finances, les communes, les fonctionnaires territoriaux chargés des cantines, les professeurs des écoles, les élèves, les parents d'élèves et, en conséquence, les consommateurs.

Fédérer n'est pas s'approprier les expériences des autres. Le projet se fixe comme objectif de mettre en concertation et en communication les différents acteurs déjà engagés dans la démarche de distribution des fruits à l'école. Fédérer, c'est aussi aller à la recherche de collectivités qui développent des actions significatives et de le faire savoir.

Le pôle d'accessibilité aux fruits et légumes piloté depuis quelques années par le Ministère de l'agriculture constitue la bonne instance de réflexion sur le projet. Il lui sera suggéré de créer, en son sein, un comité de pilotage enrichi de représentants du MEN, des fédérations de parents d'élèves, des fonctionnaires territoriaux en charge de cantines et d'autres personnes qualifiées.

Des collectivités territoriales ont déjà mis en œuvre des actions innovantes et exemplaires soit dans le cadre du PNNS, des clubs « Fruits et légumes et sociétés » initiés par INTERFEL, soit à titre individuel parce que faisant partie de leurs politiques publiques territoriales.

Il convient de signaler le travail fait par l'association des Eco maires, depuis 4 ans, sur la problématique de la nutrition avec « La semaine de la nutrition des collectivités locales » dans son réseau de 700 communes. Une enquête récente réalisée par cette association indique que 93% des maires interrogés estiment que les politiques locales peuvent contribuer à l'amélioration de la nutrition de leurs concitoyens et qu'ils en assument pleinement la responsabilité.

Les associations d'élus locaux, les maires (AMF) et les associations de fonctionnaires territoriaux devront être associées à la réflexion sur la distribution des fruits à l'école.

Il est indispensable que la meilleure gouvernance soit observée dans la constitution de ce comité de pilotage pour la réussite et la longévité de la mission.

Une opération logistique à dimension pédagogique

Le libellé de l'appel à projet pourrait être le suivant :

« Appel à projet aux maires ayant en charge la gestion d'une cantine pour la distribution de fruits au goûter, dans les écoles primaires, avec accompagnement pédagogique ».

Si la distribution de fruits et d'aliments en général dans le cadre de la cantine est de la compétence de la commune, celui de l'accompagnement pédagogique revient aux professeurs des écoles.

Force est de constater que le retour d'expérience des actions déjà réalisées, indique que les rectorats se sont engagés et que la participation des enseignants a été très active.

Il convient néanmoins de signaler que les professeurs des écoles sont souvent sollicités (agenda 21 d'école et bien d'autres actions hors celles de l'éducation) et qu'il faut impérativement envisager un appui à l'encadrement pédagogique de la distribution des fruits. **L'accessibilité se construit, elle ne se décrète pas** (Jean SALES (Président de la Commission « Accessibilité » de VINIFHLOR)

Le ministère de l'Education Nationale s'est beaucoup investi pour l'éducation à la nutrition et la mission « Accessibilité des fruits dans les écoles » requiert la décision d'un partenariat fort, porté au plus haut niveau des 2 ministères.

Pour mémoire :

- **La circulaire du 1^{er} décembre 2003 a précisé les orientations de la politique de santé en faveur des élèves dans le cadre du programme quinquennal de prévention et d'éducation,**
- **La saisine de l'Agence Française de la Sécurité des Aliments (20 août 2003) relatif à la collation matinale à l'école,**
- **La note de service consécutive à l'avis de l'AFFSA précise les actions d'éducation nutritionnelle et d'éducation du goût.**
- **La restauration scolaire doit permettre de mener des actions d'éducation à la nutrition, de faire découvrir aux enfants des aliments et des saveurs qu'ils n'ont pas l'occasion de découvrir chez eux.**

Compte tenu de ce qui précède, l'action consistera à une distribution de fruits au moment du goûter et l'aspect pédagogique pourrait être abordé dans le cadre du projet d'école sur le thème de la nutrition et des fruits.

Au-delà de l'aspect nutritionnel du fruit, il y a l'apprentissage du goût et la recherche de l'origine. Chaque produit à une histoire de territoire, de pays avec des femmes et des hommes qui l'ont cultivé, cueilli, conditionné, distribué. L'objectif est de faire acquérir à l'enfant une culture du fruit comme un élément nouveau de son identité alimentaire.

L'ensemble de ces données pourrait donner lieu à la rédaction de fiches pédagogiques destinées aux maîtres, aux enfants et aux parents.

Leur élaboration serait conduite sous l'autorité du Ministère de l'Education Nationale et du MAP et réalisée en concertation avec les membres du comité de pilotage. Ce dernier pourrait bénéficier des outils existant d'INTERFEL. Une fois validés, ces documents seraient mis à la disposition des enseignants sur les sites Internet des 2 ministères.

Recherche d'autres pistes pertinentes de distribution de fruits aux enfants

La rencontre avec le cabinet du Ministre de l'éducation nationale n'a pas donné une entière satisfaction quant à l'implication des professeurs des écoles dans le projet.

Il s'agit de trouver un autre contexte où les enfants issus des milieux les plus démunis peuvent recevoir des fruits avec un accompagnement pédagogique.

En dehors de la scolarité, ces jeunes sont pris en charge par le ministère de la jeunesse et les associations d'éducation populaire :

- 2900 centres de séjours de vacances avec hébergement rassemble près de 1 million d'enfants
- 3300 centres de loisirs sans hébergement (CLSH) accueillent 3,3 millions d'enfants
- Pour mémoire, il y a, aussi, les stagiaires aux formations professionnelles du Ministère de la jeunesse et les candidats au brevet d'aptitude à la formation d'animateur (BAFA)

Ces 4,5 millions d'enfants correspondent au public ciblé par le projet. Dans le cadre des activités développées au sein des centres de séjour de vacances et des CLSH, les animateurs ont toutes les compétences pour mettre en place des actions de distribution de fruits, de découverte des producteurs et des séances d'appropriation du goût ...

Les responsables du Bureau des vacances et des loisirs du ministère de la jeunesse ont été contactés. Ils considèrent que la démarche correspond bien aux objectifs de l'éducation populaire et que déjà, la fédération Léo Lagrange et les FRANCAS, ont mis en place des ateliers, sur le goût la nutrition et la santé.

Je suggère que la distribution de fruits aux enfants avec une animation pédagogique adaptée soit proposée aux associations d'éducation populaire, après validation du projet par Madame Roseline BACHELOT, Ministre chargée de la Jeunesse.

Chaque année, le ministère de l'Agriculture consacre un budget important aux associations. Dans ce cadre, il pourrait faire un appel à projet auprès des associations partenaires ou non.

Outre l'intérêt que l'action se déroulera en dehors de la scolarité, elle constituera un thème du programme d'activités des centres. Elle permettra de procéder à la distribution de fruits dès juillet 2008, période intéressante par rapport à la production.

Organisation de la communication autour du projet

Il est important que le cahier des charges arrive le plus vite possible auprès des communes pour que des engagements soient pris avant la période des élections municipales. Cette situation particulière peut être aussi une opportunité pour que les équipes municipales en campagne l'inscrivent à leur programme.

L'information et la communication à partir de pages dédiées semblent être un outil utile pour une mise en place rapide de l'action.

L'architecture de ces pages reste à préciser mais d'ores et déjà, il est urgent de communiquer sur les fondamentaux (liens avec le PNNS et l'expertise collective de l'INRA), l'enquête préliminaire à l'appel à projets, le cahier des charges, des fiches actions sur des initiatives exemplaires et les fiches pédagogiques « fruits et accessibilité aux fruits »...

Un projet qui prend en compte l'amélioration de l'offre alimentaire préconisée par le PNNS

La distribution de fruits à l'école contribuera pour une part insuffisante à un apport nutritionnel pour les enfants issus des populations les plus démunies.

Il convient donc d'envisager une opération complémentaire à partir des retraits du marché.

Cette opération complétera une opération visant à récupérer les fruits invendus ou en surplus, destinés aux populations défavorisées. Cette dernière opération fait actuellement l'objet d'une étude par le Bureau des fruits et légumes de la DGPEI (MAP).

Un projet qui s'inscrit dans les orientations du développement durable et des conclusions du Grenelle de l'Environnement

La reconquête du plaisir et de l'habitude de consommer des fruits auprès des enfants et en conséquence des parents s'inscrit dans les 3 piliers du développement durable :

- Social : Il contribue à atteindre les objectifs fixés par le PNNS, tout en redonnant le goût des fruits aux enfants, ainsi que la connaissance des terroirs, le plaisir...
- Economique : A terme, le bon geste retrouvé de la consommation des fruits par les consommateurs impactera la filière avec une économie territoriale renforcée et la création d'emplois.
- Environnemental : La diversité des productions, le nombre important de petites exploitations, la répartition géographique et l'encadrement réglementaire de l'arboriculture fruitière constituent des facteurs favorables au maintien de la biodiversité

L'accessibilité des fruits dans les écoles constitue un vrai projet de développement durable.

Un projet qui s'inscrit dans un prolongement européen

Au-delà du bienfait de la consommation régulière des fruits et de la capacité du cadre scolaire à créer des habitudes pour les enfants, il s'agit aussi de donner aux jeunes du goût et de l'appétit pour les fruits. Susciter et éveiller une nouvelle culture du goût c'est alors travailler sur le plaisir gustatif que peuvent avoir les enfants à manger différents fruits, et les accompagner pédagogiquement à la découverte du produits brut qu'ils ont entre les mains, et de lutter contre la peur et le rejet de la nouveauté.

Cette action sera longue mais nous disposons de 2 leviers solides pour réussir. Ce sont les communes, les élus et fonctionnaires territoriaux qui s'investissent particulièrement dans la gestion qualitative des cantines et l'école, dans sa mission d'éducation à la diversité alimentaire.

La présente note n'aborde pas les aspects financiers de l'opération puisqu'il convient de mettre au point un cahier des charges définissant notamment le rythme de la distribution, le nombre d'élèves, de villes...

Quoi qu'il en soit, l'appel à projet 2008 doit être considéré comme une première phase en vue d'être prêt pour une suite européenne. La Commissaire Fischer Boel souhaiterait soumettre au Conseil courant 2008 une proposition de programme de distribution de fruits dans les écoles.

La finalisation d'un tel programme pourrait se faire sous présidence française, à la lumière de l'étude de faisabilité engagée récemment par la Commission. **La France pourrait donc se rapprocher des services de la Commission pour s'assurer qu'une proposition pourrait être faite au Conseil au second semestre 2008.**

En attendant la prise de relais probable en 2009 d'un co-financement communautaire, la France doit anticiper en travaillant avec les collectivités territoriales.

Mise en œuvre concrète du projet et actions immédiates

1. Un questionnaire a été élaboré pour réaliser une enquête en ligne sur Internet auprès des communes qui sont déjà engagées dans une distribution de fruits dans les écoles. Il peut être consulté pour avis sur : http://www.sphinxonline.net/Fruits/Distribution_fruits/index.htm et sera diffusé après validation, dès la deuxième semaine de Janvier 2008.
2. La synthèse permettant la construction du cahier des charges pour l'appel à projets (15 février 2008) aura lieu début février
3. Le pôle d'accessibilité aux fruits et légumes du Ministère de l'Agriculture, réuni le 20 décembre, s'est déclaré très favorable au projet. Deux groupes de travail ont été constitués et ont déjà arrêté 4 rencontres dans des délais très courts.
 - a. Le groupe « Logistique – Distribution des fruits dans les écoles », chargé de l'élaboration du cahier des charges ;
 - b. Le groupe « Appui pédagogique et communication ». Concernant les documents pédagogiques, le docteur Michel CHAULIAC, responsable du PNNS s'est déclaré très favorable au projet et apportera sa contribution dans ce domaine.

Paris, le 2 janvier 2008

Jean-Pierre LEBRUN
IGGREF, Chef de projet

NB :

- **En terme de lisibilité la mission devrait s'appeler « accessibilité des fruits à l'école » plutôt que « distribution » qui semble plus restrictif**
- **En terme de légitimité, la mission devrait être également portée par le ministère de l'Education Nationale. Il est difficile d'évoquer des démarches pédagogiques sans être reconnu par le ministère en charge de l'éducation**